Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_86-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

GARDANNE

COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES EN EXERCICE : **35**

MEMBRES PRESENTS : **31**

MEMBRES REPRESENTES : **4**

MEMBRES ABSENTS : **0**

DATE DE LA CONVOCATION : **19 septembre 2025**

DELIBERATION **2025-86**

OBJET :

RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU, LE 26 OCTOBRE 1988, AVEC L'UNION DES MUTUELLES DE TRAVAILLEURS - BATIMENT "FRANÇOIS BILLOUX"

Etaient présents lors du vote de la présente délibération :

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO

Paméla PONSART donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_86-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le bail emphytéotique consenti par acte notarié en date du 26 octobre 1988,

Pour rappel, par acte notarié en date du 26 octobre 1988, la Commune avait consenti un bail emphytéotique à l'Union des Mutuelles de Travailleurs concernant le bâtiment «François Billoux», sis 5, Avenue des Ecoles.

Suite à la liquidation judiciaire du preneur à bail initial, la société OXANCE s'est retrouvée bénéficiaire de celui-ci.

Or, il s'avère que cette dernière n'assure plus de permanence médicale, ni d'entretien régulier dudit bâtiment, faits qui ont pu être constatés par Huissier de Justice, le 20 janvier 2025.

Ainsi, par courrier en date du 20 mars 2025, la Commune a informé la société OXANCE de sa volonté de résilier le bail précité.

En vue de cette résiliation, un état des lieux de sortie avec remise de clés a d'ores et déjà eu lieu, le 22 avril 2025.

A cette occasion, les parties ont convenu la résiliation amiable du bail, laquelle sera établie par acte notarié.

De ce fait, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique contenant ladite résiliation amiable.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique contenant résiliation du bail emphytéotique conclu, le 26 octobre 1988, concernant le bâtiment «François Billoux», sis 5, Avenue des Écoles, en l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Article 2 :

De dire que les frais d'acte seront à la charge de la société OXANCE.

Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 26/09/2025
ID : 013-211300413-20250925-DEL_2025_86-DE

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés 23 votes **POUR** (groupe majorité avec procuration V. SANNA et B. PRIOURET)
12 votes **CONTRE** (C. JORDA avec procuration P. PONSART, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, J. BESSAIH, J.-M. LA PIANA avec procuration GUY PORCEDO, M.-C. RICHARD, P. SPREA, L. DESHAIES et K. BENSADI avec procuration F. BOUKERCHE)

Maire,
Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE



Publié sur le site internet de la commune le : 26 SEP. 2025